Unitaire 33

SNUipp-FSU

F.S.U.

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Spécial début de carrière

Salaires, réforme de la formation, accompagnement dans l'entrée dans le métier… Le traitement des nouveaux enseignants est un sujet de débat important. Prenons les choses point par point.

Salaire
85 € net de plus à l'échelon 3,
54 € à l'échelon 4,
19 € à l'échelon 5,
0 € à l'échelon 6.

Les comparaisons internationales et en particulier les travaux de l'OCDE confirment que le salaire des enseignants en début de carrière est un des plus faibles d'Europe. Lors de son passage au salon de l'éducation jeudi 24 novembre, le ministre, Luc Chatel, a annoncé son intention de revaloriser les enseignants en début de carrière. Ce second coup de pouce en début de carrière ne compense pas la perte de salaire versé pendant l'année de PE2. De plus il intervient dans un contexte où le pouvoir d'achat des enseignants est rogné par le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux pour pension et l'introduction d'un jour de carence. Le SNUipp-FSU revendique une revalorisation de l'ensemble des personnels.

On ne peut que constater la dégradation profonde de la formation initiale liée à la réforme dite de la masterisation. En effet cette réforme qui porte le niveau de recrutement à bac +5 tend à séparer la formation théorique qui s'organise désormais en M1 et M2, de la formation professionnelle réservée à l'année de stage. Par ailleurs les stagiaires perdent avec cette réforme plus d'un tiers de formation avec seulement quatre semaines à l'IUFM. Enfin la formation proposée aux T1 et T2 en circonscription n'existera plus à partir de l'an prochain.

Le SNUipp-FSU demande une autre réforme de la formation afin de permettre une véritable professionnalisation, indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, qui passe notamment par une entrée progressive et accompagnée dans le métier. L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie. Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercice par des retours réguliers en formation.

Revendiquer un juste traitement de notre métier, une formation professionnelle de qualité répondant à l'ambition de faire réussir tous les élèves fait partie intégrante de ce que porte le SNUipp-FSU. C'est des enjeux pratiques que cela pose (pratiques pédagogiques, carrière, mouvement…) que nous vous proposons de discuter lors du stage début de carrière que nous organisons le 26 mars. Inscrivez-vous nombreux !

Nicolas Durrieu et Adrien Martinez

Sommaire

P.1 : Éditorial
P.2 : Professeur des écoles stagiaire
P.3: Mouvement
P.4 : Stage début de carrière
P.5 : Comment participer au stage
P 6 : Le SNUipp-FSU késako?
P 7: Fiche de contrôle mouvement
P.8 : Bulletin d'adhésion

Déposé le 10 janvier 2012

Dispensé de timbrage
Bordeaux Mériadeck CDIS
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Directeur de la publication: Mathieu Noblia Numéro CPPAP: 0410S07262 ISSN 1165-7979 Imprimé par nos soins **Prix du numéro: 0,75 euros** **Numéro 107 bis - janv 2012**

Siège: 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 31 26 63
Fax: 05 56 31 23 19 - snu33@snuipp.fr - http://33.snuipp.fr

Professeur des écoles stagiaire

Conseil de Formation, 10-11-2011

Déclaration du SNUipp-FSU

Enseigner est un métier qui s'apprend avec sérieux. Le SNUipp-FSU demande donc une autre réforme de la formation afin de permettre une véritable professionnalisation, indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, qui passe notamment par une entrée progressive et accompagnée dans le métier.

Le SNUipp-FSU continue de demander le retrait de cette réforme et l'ouverture des négociations avec tous les acteurs concernés. La formation des enseignants est déterminante pour l'avenir du système éducatif. Elle définit la conception du métier et influe sur l'évolution des pratiques.

Si le métier d'enseigner s'apprend, participer à la formation des enseignants s'apprend également. Le SNUipp-FSU s'oppose à l'utilisation des MAT, c'est à dire des collègues sans qualification de formateurs, lors des stages de pratique accompagnée. Nous réitérons notre demande pour que seuls les PEMF puissent accompagner l'entrée dans le métier.

CLES 2

Il n'est pas exigé cette année pour la titularisation des stagiaires. Le SNUipp-FSU continue de demander le retrait des pré-requis pour la titularisation des stagiaires.

Vous pouvez signer la pétition sur le site du SNUipp : snu33@snuipp.fr

À partir de février, les PES sont utilisés par l'administration comme moyen de remplacement (brigade).

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander que les remplacements attribués tiennent compte du fait que les personnels sont stagiaires, et donc en situation de formation et d'évaluation (limiter l'éloignement, éviter les postes difficiles…).

Nous contacter en cas de problème.

Titularisation: mode d'emploi

Les modalités de l'évaluation et la titularisation

La titularisation, le renouvellement du stage et le licenciement sont prononcés par le Recteur suite à l'avis d'un jury académique. Celui-ci rend son avis après avoir pris connaissance de celui de l'IEN. Le stagiaire peut avoir accès à l'avis de l'IEN, au rapport d'inspection et au rapport du tuteur.

Le jury entend en entretien tous les stagiaires qu'il envisage de ne pas proposer à titularisation.

Modalités de recours

A chaque étape, l'évaluation est souveraine : le tuteur, l'IEN, le jury, puis le recteur prennent leur décision en tenant compte de l'avis précédent mais en déterminant le leur de manière souveraine. Il n'est donc pas possible de contester un licenciement uniquement sur la base d'un rapport qui ne satisferait pas le stagiaire.

Les modalités de recours sont

- le recours gracieux
- le recours hiérarchique auprès du ministre ;
- le recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Il doit être introduit dans un délai de deux mois après la notification de la décision.

Les recours contentieux peuvent s'appuyer sur le fond mais ne peuvent aboutir que sur une contestation de la forme de la décision : absence de référence aux cadres réglementaires, motif de licenciement abusif, procédure décrite au 2. non respectée, etc.

Les problèmes sont déjà là…

N'attendez pas. Vous pouvez demander à changer de PEMF si il y a un problème relationnel. Vous pouvez demander de l'aide auprès des conseiller(e)s pédagogiques de circonscription lors de vos remplacements. Vous pouvez demander une contre-inspection…

Et surtout, vous avez des droits !

Contactez les délégué(e)s du SNUipp-FSU pour qu'ils puissent vous accompagner.

Mouvement

Le mouvement départemental est un moment à préparer avec soin en particulier pour les débuts de carrière. Les PES partent avec un barème de base de 11,333 (hors point enfant) et ne se verront pas attribuer de poste spécialisé (sauf s'ils en font la demande). Pour les T1 et T2, il n'y a aucune forme de protection.

Déroulement du mouvement

Première phase du mouvement

C'est la phase principale du mouvement, elle est informatisée. Vous effectuez 30 vœux. Si vous obtenez un poste à l'issue de cette phase vous serez nommé(e)s à titre définitif sur votre affectation.

Deuxième phase du mouvement

Phase complémentaire du mouvement, elle est aussi informatisée. Vous effectuez 30 vœux. Si vous obtenez un poste à l'issue de cette phase vous serez nommé(e)s à titre provisoire sur votre affectation (sauf si le poste était déjà vacant au premier mouvement auquel cas votre nomination est à titre définitif)

Attention lors de cette phase vous pouvez être nommé d'office sur un poste que vous n'avez pas demandé car tous les postes doivent être pourvus à la fin de cette phase

Troisième et quatrième phases du mouvement

Phases d'ajustement, elle ne sont pas informatisées.

Saisie des vœux mouvement principal : lundi 26 mars au lundi 09 avril 2012 inclus

Résultats provisoires du mouvement principal : Mardi 15 mai 2012

CAPD mouvement principal : Vendredi 25 mai 2012

Saisie des vœux mouvement provisoire : mardi 12 juin au dimanche 17 juin 2012

CAPD mouvement complémentaire : Mardi 26 juin 2012

Phases d'ajustement : CAPD jeudi 30 août 2012 et CAPD Vendredi 7 septembre 2012

Le mouvement 2011 en quelques chiffres

Les néo-T1 (PES en 2010-2011)

Seulement 3 sur 134 sont sur un poste spécialisé.

103 se retrouvent dans les circonscriptions rurales (Blaye, La Réole, Langon, Lesparre, Libourne 1 et 2, St André de Cubzac).

26 sont nommé(e)s dans les circonscriptions de la CUB.

2 sont nommé(e)s sur le Bassin d'Arcachon.

61 sont nommé(e)s à l'issue du premier mouvement, 51 au deuxième, 22 aux 3 et 4ème.

Les T2 (T1 en 2010-2011)

16 sur 88 sont sur un poste spécialisé. 33 sont adjoint(e)s, 6 brigades, 6 ZIL, 17 titulaires de secteurs, 10 occupent un poste de direction.

53 se retrouvent dans les circonscriptions rurales (Blaye, La Réole, Langon, Lesparre, Libourne 1 et 2, St André de Cubzac).

22 sont nommé(e)s sur les circonscriptions de la CUB.

1 nomination sur Arcachon.

44 sont nommé(e)s au premier mouvement, 36 au second (nomination d'office), 8 aux 3 et 4ème mouvement.

Le SNUipp-FSU organisera des permanences pour vous aider à réaliser au mieux votre mouvement.

10 ans de casse du service public d'Éducation

L'école a connu en 10 ans une phase de régression sans précédent.

L'élément le plus évident est à observer dans les suppressions de postes, massives depuis 2007. En 5 ans, on compte 80 000 postes de moins entre le premier et le second degré.

Ces suppressions ont provoqué l'augmentation des effectifs en classe. Les ZEP sont de moins en moins protégées en terme d'effectifs. Les RASED sont démantelés et le traitement de la difficulté scolaire est peu à peu pris en charge uniquement dans le cadre de l'aide personnalisée, il y a de plus en plus de journées d'absence non remplacées…

Les résultats de ces politiques ne se sont pas fait attendre: en 10 ans, les inégalités scolaires ont augmenté. Le gouvernement est en passe de réussir à imposer une école à deux vitesses: l'école du socle pour les plus en difficulté, une école ambitieuse pour les meilleurs.

Il faut ajouter à cela la casse de la formation initiale des enseignants. Le passage à Bac +5 du recrutement a fait peser sur l'étudiant l'essentiel du financement de ses études. A titre de comparaison, les étudiants qui suivent le master en alternance en M2 touchent 430€ alors qu'il y a à peine 2 ans les professeurs stagiaires pour la même charge de travail étaient rémunérés près de 1300€. De plus, on constate une séparation néfaste entre formation théorique à l'IUFM, et pratique lors de l'année de PES.

Le SNUipp-FSU porte un tout autre projet pour l'école. Il faut les moyens pour construire l'école de la réussite de tous. Cela passe par le retour sur les suppressions de postes de ces dernières années. Cela passe par l'abandon des réformes qui ont entravé l'ambition de la réussite de tous. Cela passe par des moyens supplémentaires pour permettre les transformations pédagogiques nécessaires à la résolution de la difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'un service public d'Éducation de qualité, au service de tous.

Stage syndical

Début de carrière

Stagiaires, T1, T2, T3

Vous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires…).

Comme chaque année, le SNUipp33 organise un stage « début de carrière » le LUNDI 26 mars afin de répondre au mieux à celles-ci.

Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également participer aux ateliers proposés .

Participer à un stage syndical, c'est :

l'occasion de débattre,

échanger avec la profession,

avoir les bonnes réponses à ses questions,

réfléchir tous ensemble,

un moment convivial.

Enfin, c'est un droit : utilisez-le !

Matin

Accueil des stagiaires

Le mouvement départemental :

- Comment ça marche ?
- Les différents types de postes
- Aide à la saisie du mouvement

Après-midi

Ateliers avec l'ICEM, l'AGEEM et le GFEN.

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous. Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques. C'est pourquoi nous invitons les mouvements pédagogiques lors de ce stage.

AGEEM
Association Générale des Enseignants de Maternelle

GFEN
Groupe Français d'Education Nouvelle

ICEM
Pédagogie Freinet

Lundi 26 mars

(9h00-16h30)

Bordeaux

Athénée Municipal

(inscription avant le 26 février)

MODALITES D'INSCRIPTION AU STAGE

1– Envoyer un courrier de demande de congé pour stage AVANT LE 26 février 2012

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre à l'IA sous couvert de l'IEN avant le 26 février 2012)

NOM, Prénom:

Grade et fonction:

Ecole: Date:

À monsieur l'Inspecteur d'Académie,

sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de .....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.O1.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 26 mars 2012.

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agrée figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2– Envoyer le bon d'inscription au stage à : SNuipp-FSU de Gironde, 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex

Bon d'inscription au stage : Début de carrière **PES** **T1** **T2** **T3**

Nom :……...Prénom:……

Adresse électronique :……

Adresse :……

École :……..

Questions que vous souhaitez aborder lors du stage (carrière, pratique professionnelle, formation…) :

……

……

……

LE SNUipp : KESAKO ?

Le SNUipp-FSU est né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture)**. Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la **réussite de tous les élèves** d'autant que le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales existe toujours. Le SNUipp-FSU défend pour cette raison un **service public d'éducation de qualité qui offre les mêmes chances à chaque enfant quelle que soit son origine**.

L'unité syndicale est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. Pour cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents.

L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité sont également des missions du SNUipp-FSU, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département.

Mais le SNUipp-FSU, ce n'est pas que cela.

Il se bat :

– pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes, abaissement des effectifs par classe, plus de concertation et de travail en équipe…).

– pour réfléchir sur les problèmes de société (prendre en compte les grands problèmes de société, construire avec d'autres des propositions pour combattre le chômage, l'exclusion, les inégalités…).

La période actuelle montre à quel point nous devons nous serrer les coudes, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs, combien il nous faut faire partager nos ambitions.

SE SYNDIQUER AU SNUipp-FSU

C'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir, c'est effectuer un geste solidaire, c'est refuser l'isolement,c'est donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer.

NB : 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu.

NOS PUBLICATIONS

Le journal départemental SNUipp-FSU 33 : Unitaire 33

Une ou plusieurs publications mensuelles envoyée(s) à tous les syndiqués et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du 33 en particulier.

« Fenêtre sur cours » est la revue nationale du SNUipp-FSU. (20 numéros par an environ).

Il est adressé chez les syndiqués et les écoles et consultable sur notre site national :

http://www.snuipp.fr

« Pour » est la revue nationale de la FSU (20 numéros par an environ).

Il est adressé à chaque syndiqué chez lui et consultable sur le site national : **http://www.fsu.fr**

Le local est ouvert tous les jours.

Vous pouvez nous y rencontrer ou nous contacter par tel au : **05 56 31 26 63**

ou par mail : **snu33@snuipp.fr.**

Vous pouvez aussi aller sur notre site : **http : //33.snuipp.fr**

Fiche de contrôle
Pour le mouvement 2012

ATTENTION :

Nous publions les résultats nominatifs du mouvement .
SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE NOM PARAISSE DANS NOS PUBLICATIONS, PRÉVENEZ-NOUS **PAR COURRIER**.

Nom :_____

Prénom :_____

Syndiqué ☐ Non syndiqué ☐

Né(e) le :_____

Adresse :_____

_____

Courriel :_____

Téléphone :_____

Poste d'exercice cette année :

_____

☐ à TP ☐ à TD ☐ délég.

Barème	
AGS au 31/12/11 ——ans——mois—-jours	
Nombre d'enfants de moins de 20 ans, nés entre 01/01/92 et 31/03/12:	
Note pédagogique : Date de la note : Majoration de la note :	
PE-IMF :	
TOTAL :	

Liste des voeux

RANG	CODE	DESIGNATION
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

SNUipp33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex

Bulletin d'adhésion 2011/2012

Adhérons! Agissons ensemble!

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.

66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2011. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Nouveau syndiqué : SNUipp33 : oui ☐ non ☐

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

_____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique: _____

Adresse professionnelle : _____

_____

Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de_____ € (voir tableaux ci-contre)

☐ ● Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUIpp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

☐ ● Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

☐ Octobre ☐ Décembre ☐ Février ☐ Avril ☐ Juin

☐ Novembre ☐ Janvier ☐ Mars ☐ Mai ☐ Juillet

Date: Signature:

☐ **TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)**

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3			188 €
4		131 €	200 €
5		138 €	217 €
6	123€	146 €	231 €
7	126 €	155 €	243 €
8	132 €	166 €	
9	139 €	177 €	
10	147 €	191 €	
11	161 €	205 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps Temps partiel autre Dispo, congé parental	3/5 de la cotis % quotité travaillée Cotisation 71 €
Stagiaires	117 €
Etudiants	5 €

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	142€	150€	159€	168€	190€	204€
C.E	190€	206€	216€	230€	243€	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis		Pension mensuelle	Cotis
1200	75€		1800	111 €
1300	81€		1900	117 €
1400	87 €		2000	123 €
1500	93 €		2100	129 €
1600	99 €		2200	135 €
1700	105 €		2300	141 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT– COTISATIONS SNUipp Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prenom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: Signature:

Joindre obligatoirement un RIB